

Plateforme de revendications des collectifs d'habitants du Maroni A NO WI OPO de Maripasoula et SOUS LE FROMAGER de Papaïchton U WELI de Grand Santi

Le 28 mars 2017

Les habitants du Maroni réunis en collectifs se sont rencontrés et ont mis en commun une plateforme de revendications commune. Cette plateforme est le fruit de ces réflexions collectives menées sur une table ouverte où les personnes avaient la possibilité de s'exprimer dans l'objectif de rendre attractif notre territoire :

Nous voulons que la population soit consultée et associée à la résolution de toutes ces questions!

LE TRANSPORT :

AERIEN

- Des services et prestations aériennes de qualité.
 - De vrais appareils :
 - Un ATR avec plusieurs rotations et associé aux rotations des petits appareils.
 - Des LET 410 plus solides et confortables et avec des rotations plus importantes.
 - Gratuité des retours pour les vacances des enfants scolarisés sur le littoral au lycée et à l'université et gratuité des voyages scolaires
 - Mise en place d'un dispositif budgétisé et pérennisé pour le transport scolaire aérien et fluvial pour les enfants du fleuve.
 - Le coût du fret : trop élevé
- Maintenir l'approvisionnement du fret aérien. Air Guyane doit baisser le prix du fret. Le marché de ce même fret doit être ouvert à d'autres prestataires. Qu'il y ait une meilleure communication des services de frets. Création d'un lieu de stockage à l'aéroport de Maripasoula.
- Arrêt du blocage systématique en douane des colis à destination de la Guyane ou de Maripasoula et non paiement de la taxe octroi de mer pour chaque colis à destination de Cayenne
- Le coût du billet d'avion : trop élevé
 1. Nous souhaitons un appel à la concurrence avec des ouvertures de marché. Des prix adaptés à la qualité du service. Air Guyane doit baisser les tarifs des billets.
 2. Taxes aéroportuaires trop élevées par rapport au service rendu = inégalité de service. Nous demandons la réduction de la taxe aéroportuaire (parmi les plus chères de France) au regard des prestations aéroportuaires fournies qui sont loin de répondre aux exigences
 - Associer la population (associations, socio-professionnels) à la négociation et la rédaction de la convention avec le prochain transporteur aérien pour garantir la transparence.
 - Révision de la ligne Saint-Laurent-du-Maroni(SLM) / Maripasoula.
 - Plus de vols pour Saint Laurent du Maroni soit un appel d'offre à d'autres prestataires.

- Création d'un service de transport public accessible (peu cher) entre les aéroports et les bourgs des villes de Cayenne et de Saint-Laurent-du-Maroni.
- Amélioration de la piste pour permettre l'atterrissage de plus d'avions.

FLUVIAL :

- Détaxer le carburant des transporteurs
- Valorisation et reconnaissance des piroguiers et accès aux assurances et des équipements adaptés pour les travailleurs du fleuve.
- Reconnaître le fleuve comme voie de transport et d'échange. Aménagement des règles en matière fluviale. Dérogation de l'état pour que le fleuve soit navigable et traçage des voies.
- Pas d'aménagement structurel du fleuve car risque d'importantes dégradations environnementales par la modification de la dynamique hydrologique du fleuve(c'est à l'état d'adapter ses règles et ses normes aux contraintes du fleuve et non l'inverse).
- Création d'infrastructures fluviales (ex : aménagement de mouillage pour les pirogues, port adapté et aux normes...)

TERRESTRE :

- Aménager, refaire le tracé et garantir l'entretien de la route de Maripasoula – Papaïchton. Reconnaître officiellement cet axe comme voie de circulation.
 - Favoriser le transport collectif public et assouplir les règles pour favoriser la circulation.
 - Oui au désenclavement terrestre des communes isolées :
- Un axe de circulation terrestre entre Saint-Laurent / Grand Santi / Papaïchton / Maripasoula.
 Un axe de circulation terrestre entre Maripasoula, Saül, Bélizon et Cayenne.
- Les habitants du fleuve souhaitent privilégier la circulation ferroviaire plutôt que routière.
 → Favoriser l'installation d'une station essence avec le carburant détaxé aligné sur les prix du carburant du littoral.

Santé :

- Construction de structures hospitalières de proximité : Pôle hospitalier, Hôpital de proximité sur Maripasoula avec une antenne sur la commune de Papaïchton et présence d'un médecin sur les antennes de sites isolés.
 - Unité d'Hospitalisation de Courte Durée (UHCD)
- Des moyens de transport et de liaison propre aux services de santé pour favoriser la circulation des moyens hospitaliers mutualisés.
- Création d'un service social de PASS au sein de la structure hospitalière.
- Favoriser l'accès aux droits et aux soins de la population.
- Création d'un pôle Hospitalisation A Domicile (HAD) pour les trois communes du fleuve avec soins à domicile pour les personnes âgées et femmes enceintes.
- Plus de moyens financiers et de personnel notamment des spécialistes et des équipements permanents sur le territoire : sage-femme, appareils de radiologie, médecins, spécialistes...Et des spécialistes assurant le suivi des enfants scolarisés.
- Plus de collaboration entre médecines traditionnelles et occidentales
- Coopération avec le Brésil et le Surinam

- Création d'une morgue à Maripasoula et rapatriement gratuit des corps des personnes décédées sur le littoral.
- Création d'une zone d'isolement au sein du pôle hospitalier.
- Création d'un service d'incendie et de secours avec des pompiers permanents et professionnels en nombre.
 - Favoriser la formation des habitants du fleuve au métier de pompier.
 - Création d'une pharmacie dans la commune de Papaïchton et de Grand Santi.
 - Promouvoir la santé par la prévention.
 - Création et formation pour des postes de médiateurs-traducteurs assermentés accessibles dès le niveau baccalauréat ou plus aux jeunes du fleuve.

Social :

- Ouverture effective des maisons des services publics de Papaïchton et Maripasoula, et création d'un pôle social (Pôle emploi, CGSS, CCAS, PMI) à Grand Santi.
- Installation d'un service CAF dans chacune des trois communes.
- Réhabilitation de l'habitat insalubre
- Aide à la construction de maisons individuelles pour les familles modestes
- Centre Communal d'Action Social (CCAS) fonctionnel sur Maripasoula, ouverture sur Papaïchton et création à Grand Santi avec des fonds suffisants alloués
- Création d'une maison d'accueil des enfants pour les parents hospitalisés.
- Des infrastructures d'aides aux personnes de victimes de violence.
- Construction de missions locales sur chacune des trois communes avec des moyens financiers suffisants.
- Construction de Maisons Familiales Rurales sur chacune des trois communes avec des fonds de fonctionnement suffisants.
- Plus de formations et d'aides à l'emploi sur les communes (SIEG, PREFOB, SIAE).
- Plan d'action pour la petite enfance pour favoriser les jeunes femmes et l'émancipation des femmes .
- Des services sociaux adaptés et complets.
- Plus de logements sociaux
- Mise en place de missions foraines des Tribunaux d'Instances (afin que les mineurs puissent obtenir leur certificat de nationalité sans avoir besoin d'aller sur le littoral)

Environnement :

→ Orpaillage illégal: STOPPER :

- Favoriser la coopération transfrontalière en matière de lutte contre l'orpaillage
- Privilégier l'orpaillage légal contrôlé par un contrôle public soumis à des règles environnementales drastiques. Réintégration des sites illégaux démantelés aux sites légaux ou réhabilitation des sites d'orpaillage abandonnés et arrêtés.
- Une exploitation minière plus respectueuse en matière environnementale et en matière de droits des travailleurs.
 - Les mairies du fleuve doivent faire pression sur la préfecture (affaires étrangères) pour débloquer la situation sur les barges d'orpaillage.

→ ONF :

Refus de l'attribution de l'aménagement des forêts à l'ONF, gestion concertée des forêts avec décisions collectives (Mairie, Habitants, CTG, ONF). L'ONF doit répondre de ses responsabilités vis-à-vis des exploitants forestiers du fleuve (désignation des concessions exploitables, police de la forêt sur l'ensemble du territoire).

→ **Parc amazonien de Guyane :**

- Recours pour réviser la charte du Parc Amazonien de Guyane.
- Mesures de gestion des ressources naturelles
- Donner au Comité de Vie Locale les moyens de mener les actions d'information et de médiation sur le territoire du PAG ainsi qu'un pouvoir décisionnaire au Conseil d'Administration.
- Augmentation des dotations d'investissements du PAG sur les projets locaux (convention d'application, projets associatifs, etc...).
- Revalorisation des métiers et savoir-faire locaux, intégration statutaire de ces métiers (Piroguier) et aide à la formation pour les métiers de l'environnement.
- Priorisation des compétences par rapport au niveau d'étude et des diplômes pour les recrutements des emplois du parc (égalité salariale et non mise en danger des personnels compte tenu du contexte actuel).
- Création de filières du second degré et supérieures liées aux métiers de l'environnement et du Parc Amazonien de Guyane avec un système de validation d'acquis d'expérience.

→ **Forêt :**

Création d'une filière bois écologique avec une gestion locale responsable qui permette à la commune d'avoir des ressources (forestières et plantes médicinales).

→ **Déchets :**

- Amélioration des conditions de travail des éboueurs et employés des communes en charge de la gestion des déchets (ramassage des ordures et déchetterie)
- Ouverture immédiate des déchetteries de Maripasoula, de Papaïchton et Grand Santi
- Instauration du tri des déchets, recyclerie et ressourcerie.
- Création d'une vraie filière de revalorisation des déchets.
- Construction d'une plate-forme de compostage et achat d'appareils de compostage.
- Une coopération transfrontalière pour la gestion des déchets (Surinam-Guyane)

→ **Energie :**

- Développer la souveraineté énergétique des trois communes: baisse de la dépendance aux hydrocarbures et développement des énergies renouvelables (solaire...).
- Mise en place d'une centrale à méthane à partir des déchets organiques.

Éducation :

- Construction d'un lycée commun pour les communes du fleuve : en harmonie avec le territoire
- Construction d'un collège en pays amérindien
- Aménagement et réhabilitation des écoles et des collèges des communes. (moyens pour sécuriser les bâtiments, etc...).
- Des capacités d'accueil aux normes et suffisantes pour les internats du fleuve et du littoral pour accueillir les enfants scolarisés, création d'un internat à Grand Santi ; ouverture des internats du littoral le weekend et possibilité d'accueil des enfants par des familles d'accueil le week-end également. Une place pour chaque enfant du fleuve en internat la semaine. Les transports hebdomadaires des élèves des internats du fleuve vers leur famille sont des transports scolaires qui doivent être gratuits.
- Équipements numériques des établissements, numériser les écoles (outils numériques, connexion,....)
- Augmenter les fonds d'équipements : manuels scolaires, matériels pédagogiques
 - Fourniture gratuite de matériel pédagogique pour tous les élèves
- Plus de personnel d'enseignement et d'encadrement formés.

- Une formation plus accessible et plus en lien avec le territoire.
- Accès aux postes d'enseignants du primaire aux jeunes de Guyane avec le baccalauréat ou plus et une formation en alternance aux métiers d'enseignants.
- Les concours d'enseignement sans condition de nationalité.
- Titularisation et validation des années de travail pour les concours de la fonction publique des ILM et recrutement de 400 ILM.
- Un transport scolaire gratuit.
- Restauration scolaire gratuite pour les écoles et les collèges et pendant les temps périscolaire (à minima une collation)
- Une éducation qui prend en compte le contexte local (isolement, français langue de scolarisation, tutorat...) pour les 3 niveaux scolaires en harmonisation avec le socle commun (primaire, collège, lycée)
- Augmentation des fonds sociaux
- Des équipes médico-sociales complète et à demeure pour chacune des trois communes (infirmières scolaires, assistantes sociales, etc.)
- Diminution des effectifs scolaires par classe.
- Reconnaissance des langues maternelles amérindiennes et bushinenguées, qu'elles soient enseignées en cycle 1,2, 3 en bilinguisme, puis comme matière à part entière jusqu'au baccalauréat.
- Développer des structures éducatives diverses pour les activités sportives, artistiques et culturelles en direction des enfants sur le temps libre
- Construire un Plan Éducatif Local pour permettre un travail coordonné de tous les acteurs éducatifs des territoires en faveur de l'épanouissement
- Formation au contexte local pour tous les nouveaux arrivants.

Économie :

→ Porteurs de projets :

- Création d'un guichet unique pour l'aide à la création d'entreprise et l'accompagnement aux projets.
- Création de la zone d'activité économique pour favoriser l'implantation d'entrepreneurs.
- Développer l'exploitation minière et forestière durable par la formation et l'accompagnement financier des porteurs de projets
- Faciliter l'accès aux fonds, aux aides financières,....
 - Reconnaître les compétences et les savoir-faire locaux et favoriser leur valorisation professionnelle et économique : artisanat, agriculture, pêche, chasse...
- Favoriser le recrutement des personnes originaires et résidents de la Guyane
- Développement, formation et valorisation des métiers de l'éco-tourisme
- -Stages, aides à l'emploi et développement des PME.

→ Exploitation minière:

- Faciliter l'accès au Permis d'Autorisation d'Exploitation Minière accessible aux jeunes (CCI)
- Mise en place de taxes municipales pour les entreprises minières exploitant sur les communes. Ces entreprises doivent privilégier l'emploi local.

→ Développement :

- Les retombées des saisies d'or et matériels doivent être réinvesties sur le territoire des communes impactées et non en métropole.
- Meilleures dotations globales pour les communes pour permettre leur développement.
- Amélioration de l'offre de service bancaire et postal pour les trois communes, adapté aux besoins de la population.

- Adaptation des normes par rapport à l'environnement immédiat de la Guyane. Permettre à la Guyane d'acheter chez ses voisins immédiats, ex : machine de couacs.

Services publics

- Création d'une Annexe des Trésor Publics (impôts) et accès fiscaux
- Création d'une centrale électrique et d'infrastructure adaptée à la population et à la démographie.
- Électrification de tous les écarts et mise en service des réseaux de fourniture d'électricité existants.
- Raccordement gratuit au réseau électrique.
- Améliorer la qualité de l'eau, un accès à l'eau potable sur les trois communes.
 - Baisser les taxes de la société des eaux SGDE et EDF
 - Planning annuel de venue des missions officielles de la sous préfecture et des autres services de l'état
 - Infrastructures culturelles et sportives : terrains multisports équipés en points d'eau et de vestiaires, cinémas, gymnase pour Papaïchton, terrains de sport pour Grand Santi...Création de MJC par commune (Maison de la Jeunesse et de la Culture).
- Création d'une plateforme de la vie associative : des formations liées au développement, l'animation, la vie et l'offre.
- Possibilité d'obtenir les papiers d'identité sur les communes.
- Point de vente officiel des timbres fiscaux sur chacune des trois communes.

Le foncier

- L'accès au foncier pour tous : cession pour 1€ symbolique pour ceux qui détiennent le foncier depuis plus de 10 ans. Régularisation foncière
- Légalisation des titres de propriété.
- Autoriser la compétence d'attribution de permis de construire à la mairie.
- Dérogation à la délivrance de permis de construire pour les communes de moins de 10 000 habitants afin d'utiliser les services de la commune de proximité de plus de 10 000 habitants (exemple cas de Maripasoula – Papaïchton)

Télé-communication

- Rendre accessible la télécommunication à tous (téléphone, internet, télévision, radio)

Sécurité

- Une police de proximité ou municipale pouvant collaborer avec des effectifs de gendarmerie renforcés, pour un service de jour et de nuit (1 gendarme pour 1000 habitants).
- Coopération transfrontalière judiciaire et policière pour la gestion de la délinquance (arrestation effective des criminels, orpailleurs illégaux, malfaiteurs, garantie de jugement et peines de prison effectuées dans leurs pays d'origine).
- Éclairage public solaire fonctionnel dans l'ensemble des trois communes du fleuve.

- Sécurisation des axes routiers .
- Contrôles inopinés en sécurité routière sur les axes routiers.
- Centre de formation pour le permis de conduire et formation à la sécurité routière.
- Création d'une fourrière et éradication des chiens errants sur Maripasoula.

CULTURE ET PATRIMOINE

- Reconnaissance du statut des chefs coutumiers au niveau de l'État
- Ratification de la Convention Internationale 169 de l'Organisation Internationale du Travail qui reconnaît l'existence des peuples autochtones
- Création d'un poste de médiateur-traducteur pour accompagner les chefs coutumiers sur le littoral
- Promotion des arts, des patrimoines et des artistes locaux au niveau national et international.